



Pour que
vivent
nos langues

Réponse des candidats

Département : 13 Bouches-du-Rhône

Numéro circonscription : 13

Candidat.e : Dharréville Pierre

Suppléant.e : Giorgetti Magali

Nom de la liste ou du parti affilié : PCF-NUPES

1- La constitution

1- La censure partielle de la loi Molac en mai 2021 a montré que l'interprétation par le Conseil constitutionnel des articles 2 et 75-1 de la Constitution pouvait entraver le développement des langues régionales souhaité par une grande partie de la population et des élus.

Si vous êtes élu, comptez-vous agir au sein de votre groupe pour qu'il propose une révision de la Constitution en faveur des langues régionales ?

Oui

Si oui, quelles modifications vous semblent les plus judicieuses, et à quelle échéance ?

J'estime que réviser la Constitution, dans son article 2, en faveur d'une reformulation plus ouverte qui stipulerait que la langue française est notre langue commune est une perspective qui mérite d'être sérieusement réfléchie.

2 - La circulaire du 16 décembre 2021

2- Suite à la censure partielle de la loi Molac, le ministère de l'éducation nationale a publié le 16 décembre 2021 une circulaire précisant le cadre et les modalités de l'enseignement des langues régionales dont l'enseignement bilingue par immersion.

Vous engagez-vous, au sein de votre groupe politique, à faire respecter cette circulaire ?

Oui

Commentaires éventuels

Même si j'avais quelques réserves sur certains points comme sur le financement des écoles privées, je me suis prononcé en faveur de la loi Molac, car j'en partageais l'esprit général.

Les critiques sur l'immersion en tant que méthode pédagogique sont t

3 - Les moyens dédiés

3- Actuellement l'enseignement des langues régionales souffre de l'insuffisance de moyens dédiés, de l'oubli de ses spécificités lors des réformes successives, de la mise en concurrence avec d'autres enseignements. Leur transmission est ainsi gravement compromise.

Si vous êtes élu, comptez-vous agir au sein de votre groupe pour qu'il ouvre le débat sur un statut, une place et des moyens ministériels spécifiques pour les langues régionales dans l'enseignement ?

Oui

Commentaires éventuels

La reconnaissance de ces cultures régionales et minoritaires doit être suivie d'effets. L'enseignement est le premier levier que les pouvoirs publics se doivent d'encourager, avec volonté et détermination. La promotion du bilinguisme, et plus largement du

4 - Usage dans la vie publique

4- De manière générale, la préservation des langues régionales est tributaire de leur usage régulier et de leur réappropriation dans la vie publique. Des modalités spécifiques permettraient leur utilisation généralisée dans notre société avec le français, langue commune de la République, là où elles sont en usage, pouvant aller jusqu'à un statut de co-officialité dans les territoires qui le demanderaient.

Êtes-vous favorable à cette reconnaissance ?

Oui

Si oui, quelles mesures suggèreriez-vous pour y parvenir ?

Il y a un travers dont il nous faut se prémunir : le déni, par l'État, de la pluralité des cultures locales. Si les situations sont diverses, il faut poursuivre le travail sur la mise en application de ce principe. Par exemple, la co-officialité a déjà été demandée par mes amis corses depuis longtemps suite aux travaux du sociolinguiste Jean-Baptiste Marcellesi et je les ai toujours accompagnés dans cette voie.

5 - Charte européenne sur les langues régionales

5- L'ambition de l'Europe est d'être un territoire de paix, de respect de la diversité, de créativité et de droit commun comme le rappelle l'article 2 des traités européens. En complément de la modification de la Constitution en France,

Êtes-vous favorable à la ratification, dans le respect des droits fondamentaux et sans clause interprétative, de la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires de 1992, signée par la France mais toujours pas ratifiée ?

Oui

Commentaires éventuels

La Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires de 1992, signée par l'Assemblée nationale puis rejetée par le Sénat, me semble équilibrée et susceptible de répondre à son objectif : maintenir et développer les traditions et ric

6 - Enseignement sur l'horaire normal

6- Actuellement l'article 312-10 du Code de l'éducation issu de la loi d'orientation de 2013 n'est pas respecté par les services du Ministère de l'Éducation nationale et ces mêmes services ne souhaitent pas la mise en œuvre de l'article 312-11-2 issu de la récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion qui stipule que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

Allez-vous exiger le respect de cet article et la mise en œuvre des moyens en heures et en personnels permettant son application ?

Oui

Si oui, par quelles mesures ?

On ne peut se contenter d'attendre que des familles plus conscientes que d'autres fassent la demande d'enseignement des langues régionales : il faut repenser leur place dans le parcours éducatif. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, il revient à l'État d'assumer ses responsabilités, en partenariat avec les collectivités et sans se défausser sur elles. C'est de cette coopération que pourrait naître une réflexion aboutie, dans le cadre du droit, sur les modalités de cohabitations, dans l'espace public, du français et des langues régionales

7 - Médias, créations culturelles, spectacles vivants

7- Le Ministère de la Culture a aussi un rôle indispensable pour l'avenir de nos langues et leur contribution à la richesse et à la diversité culturelle de la France, à travers les médias, l'aide à la création et au spectacle vivant. Mais actuellement, faute d'un budget dédié suffisant, ce rôle reste très limité.

Prendrez-vous position pour que les moyens financiers et humains en faveur des langues dites "régionales" soient augmentés afin qu'ils soient plus en rapport avec leurs besoins et les enjeux qu'elles représentent ?

Oui

Commentaires éventuels

En effet, je pense que rechercher l'épanouissement humain implique de permettre à chaque citoyenne et à chaque citoyen de devenir sociétaire notre histoire, de nos langues et de nos cultures : loin du repli sur soi identitaire, il s'agit de promouvoir la coopération, l'échange.

Attentif à la cause des langues et cultures régionales et notamment aux mouvements qui les font vivre dans mon territoire de Provence, je me tiens à disposition pour prolonger ces échanges.

En effet, la France est un pays riche de sa diversité culturelle, linguistique et patrimoniale. Encore aujourd'hui, le souci de l'unité du pays est, hélas, confondu avec l'uniformisation. Cette acception, restrictive, souffre de nombreux verrous, tant politiques que juridiques. Cela ne date pas d'hier, et le chemin à parcourir

est important. Nous savons, toutes et tous, qu'une langue qui n'est pas pratiquée est vouée à une disparition certaine. Avec elle, ce sont des idées, des représentations du monde, des pratiques, des cultures qui s'effacent. J'ai souvenir de mon grand-père, qui m'enseignait ce qu'il appelait le « patois » : il avait subi à l'école de la République les corrections infligées à qui parlait une autre langue que le français (qui pourtant, emprunte à bien d'autres langues...). Ce passé douloureux, on le retrouve partout, notamment en Bretagne où le règlement intérieur des écoles stipulait « qu'il est interdit de cracher par terre et de parler Breton ».